



Mairie de l'Ile Bouchard

Prolongation

Arrêté

Portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur ECHERSEAU Fabrice domicilié au 6 Place Chamillard en date du 14 avril 2023 qui souhaite prolonger les travaux d'isolations en occupant temporairement le domaine public au 6 Place Chamillard 37220 à l'Ile Bouchard ; Prolongation de l'arrêté n°2023-04-59.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Du lundi 24 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023, Monsieur ECHERSEAU Fabrice demeurant au 6 Place de Chamillard 37220 à l'Ile Bouchard est autorisé à procéder à des travaux d'isolations avec l'entreprise Isossol dans la ZAC des Fougerolles au 7 rue Marie de Lorraine 37700 à La Ville-aux Dames au 6 Place Chamillard 37220 à l'Ile Bouchard. Prolongation de l'arrêté 2023-04-59

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de 2 places de stationnement devant le 6 Place Chamillard 37220 à l'Ile Bouchard ;
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face durant les travaux.

Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4


Monsieur ECHERSEAU Fabrice est occupant du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard, le 19/04/2023

Arrêté n° 2023-04-62	
PUBLIÉ LE	19/04/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	


Nathalie
